

## **APPEL A PROJETS**

### **Réalisation et exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le foncier de l'ancienne décharge de Cambaie sur la Commune de Saint-Paul**

Dans le cadre de travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge de Cambaie sur la Commune de Saint-Paul, il a été décidé de valoriser ce foncier non constructible par un projet de production d'énergie photovoltaïque. Cette installation classée au titre de la protection de l'environnement est située dans une zone présentant un gisement solaire intéressant. Le TCO souhaite confier ce foncier à une entreprise privée pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

#### **Contexte et objectifs de l'appel à projets**

Le TCO a été mis en demeure par l'État de réhabiliter l'ancienne décharge de Cambaie située sur la Commune de Saint-Paul. Fermée en 1998, elle avait déjà fait l'objet de travaux de réhabilitation importants mais a subi depuis des dégradations de couverture. Des études de maîtrise d'œuvre sont en cours pour de nouveaux travaux de réhabilitation.

L'objectif de l'appel à projets est de retenir un exploitant de ferme photovoltaïque sur une partie du site de la décharge réhabilitée (surface d'environ 3,7 ha hors zone rouge au PPRi, voiries et circulations piétonnes comprises). Le candidat retenu bénéficiera d'une convention d'occupation privative d'une durée de 30 ans.

#### **Conditions d'éligibilité**

Cet appel à projets s'adresse à des sociétés en mesure de concevoir, construire et exploiter une centrale photovoltaïque.

Les candidats devront présenter un projet de ferme photovoltaïque d'une puissance minimale de 1 MWc avec un dispositif de stockage d'énergie.

Seul le projet retenu dans le cadre du présent appel à projet sera habilité à présenter un projet sur ce foncier dans le cadre de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de techniques de conversion du rayonnement solaire d'une puissance supérieure à 100 kWc et situées dans les zones non interconnectées.

#### **Présentation synthétique des biens**

##### *Propriété des biens*

Le foncier pouvant recevoir la centrale appartient à la Commune de Saint-Paul. Il sera mis à disposition du TCO durant la phase de réhabilitation et de surveillance.

##### *Urbanisme*

Les terrains d'assiettes de la décharge sont classés au PLU en zone N/AU1st/AU1e (cf. Annexe 1).

##### *Installation Classée au titre de la Protection de l'Environnement*

Le candidat devra prendre en compte et appliquer respectivement dans l'élaboration et l'exploitation de son projet, la réglementation ICPE.

### **Obligations générales et spécificités de l'occupation**

Le porteur de projet s'engage à prendre en charge l'entretien de la clôture et du site (réparation, entretien des végétaux de part et d'autre des clôtures, tonte, etc.) y compris du monticule de l'ancienne décharge à l'ouest de l'axe mixte.

Il devra également laisser libre d'accès les piézomètres et les piézairs nécessaires à la surveillance du site, sur demande, aux services du TCO (fréquence trimestrielle).

Le candidat s'engagera à ne pas utiliser de dispositif d'ancrage ni de fondations pouvant porter atteinte à la couverture géosynthétique de la décharge réhabilitée. Le candidat devra se reporter à l'annexe 2 et tenir compte de tous les éléments et contraintes y figurant (études à mener, prescriptions à respecter, ...) pour constituer sa réponse au présent appel à projets.

Une redevance mensuelle sera perçue par le TCO.

Le montant de la redevance mensuelle est constitué de deux parts :

- Une part fixe correspondant à l'évaluation de France Domaine s'élevant à 1 691 €/mois.
- Une part libre proposée par le candidat lors de l'appel à projets.

Le montant de cette part libre constitue un des critères de sélection du candidat.

### **Dossiers à soumettre**

Les candidats à l'appel à projets devront remettre un dossier descriptif le plus détaillé possible de leur projet comprenant au minimum :

#### Les pièces administratives suivantes :

- Attestation d'assurance responsabilité civile et attestation d'assurance civile décennale si la société est également constructeur
- Attestations de certifications ISO 9001 et/ou 14001 (si existantes)
- Un extrait Kbis de la société
- Le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices disponibles
- Une déclaration sur l'honneur dument datée et signée que le candidat n'est pas en situation de liquidation ou de redressement judiciaire sans habilitation à poursuivre son activité
- Une déclaration sur l'honneur dument datée et signée ou justificatif par le candidat, en vue de justifier qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales à la date du 31 décembre 2014

#### Un dossier technique de présentation comprenant au minimum :

- Présentation générale de la société (raison sociale, n° SIREN ou SIRET, Code APE, coordonnées)
- Nombre et nature de centrale construites et/ou exploitées sur d'anciennes décharges (adresse, puissance installée, technologie)
- Nombre et nature de centrales en cours d'exploitation (adresse, puissance installée, technologie)
- Présentation générale du projet envisagée :

- Puissance du champ photovoltaïque (MWc)
  - Productible annuel estimé (MWh/an)
  - Plan d'implantation proposé
  - Technologies, dénominations commerciales et caractéristiques des matériels mis en œuvre pour les modules photovoltaïques, la conversion d'énergie et le stockage d'énergie
  - Type de lestage des panneaux envisagés
  - Proposition d'innovation
  - Description des prestations d'entretien du site (clôture et portails, végétation, fossés d'eaux pluviales, protocole et fréquences de passage, éventuellement surveillance/gardiennage...)
- Montant de la part libre du loyer proposé
- Montant estimé de l'investissement
- Dont quantité de fonds propres :
  - Dont quantité d'endettement :
  - Dont quantité d'autres avantages financiers :
- Toutes informations utiles pour :
- Apprécier la qualité du projet et son intérêt pour l'activité générale du site
  - Apprécier la qualité innovante du projet
  - Juger de la capacité technique du candidat

### **Critères de sélection**

Les projets seront évalués suivant les critères suivants :

- 40% pour le montant de la part libre de la redevance
- 30% pour l'expérience accumulée pour ce type de projet
- 15% pour la qualité technique et novatrice du projet
- 10% pour la capacité financière
- 5 % pour les prestations d'entretien du site

### **Modalité de participation**

Les dossiers de candidatures complets devront parvenir sous pli cacheté portant la mention « Appel à projets pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge de Cambaie à Saint-Paul – NE PAS OUVRIR » :

- A l'adresse suivante : TCO - BP 79 – 97 822 LE PORT

- Pour le **02/06/2015**, 12h00 heure locale

### **Information par voie de presse du calendrier de l'appel à projets**

- Le **18/05/2015** : Publication encart dans la presse locale et mise en ligne sur le site internet du TCO

- Le cahier des charges complet de l'Appel à projets peut être obtenu gratuitement :

- sur demande écrite, à l'adresse suivante : TCO - BP 49 - 97822 LE PORT CEDEX
- par fax : 02.62.32.31.40
- par mail : courrier@tco.re

- par demande téléphonique auprès de la Direction Environnement du TCO : 02.62.32.12.12
- en le téléchargeant sur le site internet du TCO ([www.tco.re](http://www.tco.re)), rubrique « Appel à projets »

### **Examen des projets et choix du candidat retenu**

Une commission spécifique procédera à l'examen et au classement des projets.

Les candidats non retenus seront avisés par courrier.

Le Président du TCO arrêtera le choix de l'occupant en vue de la signature de la convention d'occupation privative par une délibération en juillet 2015.

### **Annexes**

**ANNEXE 1** : Délimitation des terrains d'assiette de la décharge de Cambaie

**ANNEXE 2** : Avant-Projet du Marché de Maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de l'ancienne décharge de Cambaie Commune de Saint-Paul – Version B du 23 mars 2015